

**EXERCICE 1 :** (d'après BTS 2000)

Le 01/09/N, une Société fait l'acquisition d'une machine Industrielle de 10.038.610 FHT à l'aide d'une subvention de 6.000.000 F promise le 05/07/N et obtenue par virement bancaire le 25/08/N. Cette machine est cédée le 30/03/N+2 à 8.000.000 FHT.

Lors de cette cession, le comptable a passé l'écriture suivante :

521 Banque	8.000.000
2411 Matériel Industriel	8.000.000

Cette machine est amortie en accéléré sur 8 ans.

**Travail à faire :**

- 1- Passer les écritures de l'année N et de l'année N+2.
- 2- Déterminer le montant minimum à réinvestir sachant que l'entreprise a décidé de réinvestir la plus-value.

NB : Prorata de déduction TVA : 80%.



**Résolution**

**EXERCICE 2 :**

Une entreprise dispose d'un matériel industriel acquis au comptant le 01/04/N à 50.000.000 FCFA HT à l'aide d'une subvention de 20.000.000 FCFA. Ce matériel est cédé le 30/08/N+2 à 36.580.000 FCFA TTC.

Il est amortissable en mode dégressif sur 5 ans.

Prorata de déduction TVA : 2/3.

**Travail à faire :**

- 1- Présenter le plan d'amortissement du matériel.
  - 2- Passer les écritures nécessaires du 1/4/N au 31/12/N+2.
- NB : Tous les règlements sont effectués par chèques bancaires.

**EXERCICE 3 :**

La SA BERENIX a reçu de la part de l'Etat le 15/08/N une aide de 18.000.000 FCFA HT pour l'acquisition d'un véhicule de tourisme d'une valeur de 19.000.000 FCFA TTC et d'un matériel industriel de 14.868.000 FCFATTC.

Les biens ont été acquis dans les conditions suivantes :

- le véhicule a été acquis le 1/10/N et est amortissable en mode linéaire sur 5 ans. Le règlement a été fait pour moitié au comptant par chèque bancaire et le reste à crédit.
- Le matériel industriel a été acquis le 1/11/N et est amortissable en mode dégressif sur 10 ans. Le 31/12/N+3, il est cédé à 10.000.000 FCFA HT. L'entreprise décide de placer la plus-value sous l'article 28 du CGI.

NB : En N-1, les ventes taxables de la SA BERENIX s'élevaient à 80% et les ventes exonérées à 20%.

**Travail à faire :**

- 1- Passer les écritures de l'octroi de l'aide et d'acquisition des biens.
- 2- Passer les écritures au 31/12/N et au 31/12/N+1.
- 3- Passer les écritures liées à l'opération du 31/12/N+3.
- 4- Calculer le montant théorique à réinvestir.